



Etude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes



Résultats par pays

Ethiopie

1. Introduction

L'Étude multipays sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes, parrainée par l'Organisation mondiale de la Santé entre 2000 et 2003, a permis de recueillir des données sur plus de 24 000 femmes dans les pays suivants : Bangladesh, Brésil, Ethiopie, Japon, Namibie, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Serbie-et-Monténégro, et Thaïlande. L'étude a évalué, au moyen d'un questionnaire mis au point et validé pour être utilisé dans différents contextes culturels, l'expérience qu'ont les femmes de la violence, en s'intéressant plus spécialement à la violence exercée par des partenaires intimes. Elle a également porté sur l'association entre la violence et les problèmes de santé et les traumatismes et sur les stratégies d'adaptation auxquelles ont recours les femmes maltraitées.

En Ethiopie, l'étude a été entreprise sous les auspices du Programme de santé rurale de Butajira. L'équipe de recherche était composée de membres du Département de Santé communautaire et du Département de Psychiatrie, Université d'Addis Abeba, de l'Association éthiopienne de Santé publique, de l'Association des Femmes juristes d'Addis Abeba, du Département de Santé publique et de médecine clinique et du Département de Sciences cliniques, Université d'Umea (Suède), ainsi que du Program for Appropriate Technology in Health (PATH) (Etats-Unis d'Amérique). La collecte des données sur le terrain a eu lieu en 2002.

2. Méthodes

En Ethiopie, l'étude a été effectuée dans le district à prédominance rurale de Meskan et Mareko, à 130 km au sud d'Addis-Abeba. Des femmes chercheurs spécialement formées ont interrogé 3016 femmes âgées de 15 à 49 ans, dont la moyenne d'âge était de 29 ans. La majorité (72 %) étaient musulmanes et 75 % avaient à un moment ou à un autre de leur vie eu un partenaire (c'est-à-dire avaient été mariées, avaient vécu en concubinage ou avaient un partenaire sexuel régulier), 66 % étant mariées au moment de l'entretien. Sur le total, 76 % étaient analphabètes et 64 % ne travaillaient pas au-dehors.

Aux fins de l'étude, les définitions suivantes de la violence exercée par un partenaire ont été utilisées. On entendait par *violence physique* le fait que la femme ait été : giflée ou visée avec un objet, bousculée ou secouée ; frappée à coups de poing ou avec un autre objet susceptible de la blesser ; frappée à coups de pied, traînée ou battue ; étranglée ou brûlée ; menacée ou agressée au moyen d'une arme. Par *violence sexuelle* on entendait que la femme : avait été contrainte physiquement à avoir des rapports sexuels ; avait eu des rapports sexuels parce qu'elle avait peur de ce que pourrait faire son partenaire ; avait été forcée à un comportement sexuel qu'elle jugeait dégradant ou humiliant.

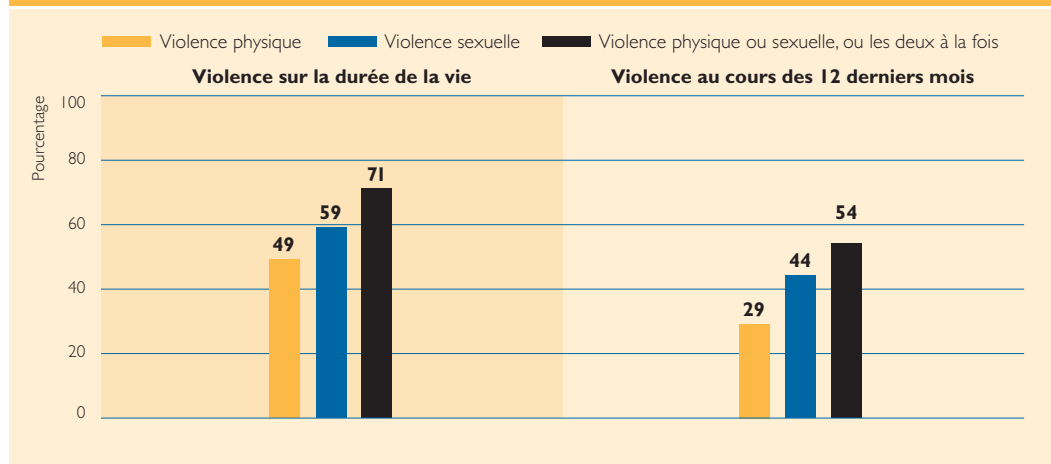
3. Principaux résultats

3.1 Prévalence de la violence exercée par un partenaire

- Pratiquement la moitié (49 %) des femmes ayant déjà eu un partenaire avaient été confrontées à la violence physique d'un partenaire à un moment ou à un autre de leur vie, et 29 % au cours des 12 mois écoulés.
- 59 % des femmes ayant déjà eu un partenaire avaient été confrontées à la violence sexuelle à un moment ou à un autre et 44 % au cours des 12 mois écoulés.
- En combinant les données relatives à la violence physique et à la violence sexuelle, 71 % des femmes ayant déjà eu un partenaire avaient été confrontées à une forme ou l'autre de violence, ou les deux à la fois au cours de leur vie.
- 35 % des femmes ayant déjà eu un partenaire avaient été confrontées à au moins une forme de violence physique grave (être frappée avec le poing ou un autre objet, être frappée à coups de pied, traînée, battue, étranglée, brûlée volontairement, menacée d'une arme ou agressée au moyen d'une arme).



Pourcentage de femmes confrontées à la violence d'un partenaire intime, parmi les femmes ayant déjà eu un partenaire âgées de 15 à 49 ans, Ethiopie



3.2 Traumatismes infligés par un partenaire

- Sur les femmes qui avaient été maltraitées physiquement par un partenaire, 19 % avaient été blessées au moins une fois. Parmi les principaux traumatismes, figuraient des abrasions ou contusions (pour 39 % des femmes qui avaient été blessées), les entorses et dislocations (22 %), les traumatismes oculaires ou auriculaires (10 %), les fractures (18 %) et les dents cassées (6 %).
- Un tiers des femmes blessées l'avaient été suffisamment gravement pour avoir besoin de soins.

3.3 Violence physique exercée par un partenaire pendant la grossesse

- Sur les femmes qui avaient déjà été enceintes, 8 % déclaraient avoir subi des violences physiques pendant au moins une grossesse.
- Parmi les femmes ayant été maltraitées pendant la grossesse, 28 % avaient reçu des coups de poings ou de pied à l'abdomen. Dans 98 % des cas de violence physique exercée par un partenaire pendant la grossesse, l'auteur des faits était le père de l'enfant.

3.4 Violence physique et sexuelle exercée par une autre personne que le partenaire depuis l'âge de 15 ans

- 5 % des femmes avaient été confrontées à la violence physique d'une autre personne que le partenaire depuis l'âge de 15 ans (généralement le père ou un autre membre de la famille de sexe masculin).
- Moins de 1 % des femmes ont déclaré des violences sexuelles commises par d'autres personnes que le partenaire depuis l'âge de 15 ans.

3.5 Abus sexuels à l'égard de filles de moins de 15 ans et initiation sexuelle forcée

- Interrogées face à face, moins de 1 % des femmes ont déclaré avoir subi des abus sexuels avant l'âge de 15 ans. Par contre, dans les réponses anonymes, au moyen de fiches que les femmes remplissaient et plaçaient elles-mêmes dans des enveloppes, 7 % ont déclaré des abus sexuels avant l'âge de 15 ans.
- Près de 17 % des femmes ont déclaré que leur première expérience sexuelle avait été forcée. En Ethiopie, contrairement à la plupart des autres cadres, il n'y avait pas d'association entre la contrainte et l'âge de l'initiation sexuelle.

3.6 Impact sur la santé des femmes de la violence exercée par un partenaire

- Les femmes qui avaient été confrontées à la violence physique ou sexuelle étaient deux fois plus nombreuses à déclarer leur état de santé général médiocre ou mauvais par rapport aux femmes qui n'avaient pas été maltraitées.
- Les femmes qui avaient déjà été enceintes et qui avaient été confrontées à la violence étaient également plus nombreuses à avoir eu des avortements provoqués que les femmes qui n'avaient pas été maltraitées.

3.7 Demande d'aide des femmes confrontées à la violence physique d'un partenaire

- 39 % des femmes n'avaient jamais parlé à personne des violences physiques qu'elles subissaient.
- Peu de femmes maltraitées avaient demandé de l'aide à des organismes ou une autorité officiels. Les plus souvent cités étaient des responsables locaux (par 15 % des femmes qui avaient été confrontées à la violence physique d'un partenaire), les services de santé (4 %), la police (2 %) et les tribunaux (1 %).
- Parmi les femmes qui n'avaient pas recherché de l'aide, 53 % déclaraient avoir craint les conséquences de leur plainte ou déclaraient avoir été menacées et 37 % disaient qu'elles considéraient la violence comme « normale » ou « pas grave ».

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site :

<http://www.who.int/gender/violence/en/>

ou contacter

le Professeur Yemane Berrhane,
Department of Community Health,
Faculty of Medicine,
Addis Ababa University,
P.O. Box 9086
Addis-Abeba,
Ethiopia
Tél. : +251 1 513 715.
Télécopie : +251 1 513 099.
Adresse électronique :
rhr:aa@ethionet.et

<http://www.cih.uib.no/journals/EJHD/ejhd17-special-issue-2/ejhdv17-special-issue-2-2003-cover.htm>
(special issue of the *Ethiopian Journal of Health Development*)

Département Genre et
santé de la femme,
Organisation mondiale de la Santé,
Avenue Appia 20,
1211 Genève 27,
Suisse.
Télécopie : +41 22 791 1585.
Adresse électronique :
genderandhealth@who.int

© Organisation mondiale
de la Santé 2005